

Décision DG n° 2014-266

du **-2 DEC. 2014**
portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé
temporaire « sédation pédiatrique lors des examens de diagnostic »
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R. 5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2014-208 du 23 juillet 2014 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « sédation pédiatrique lors des examens de diagnostic » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- Vu** la décision DG n°2014-249 du 24 octobre 2014 portant nominations auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « sédation pédiatrique lors des examens de diagnostic » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Est nommé membre du Comité scientifique spécialisé temporaire «sédation pédiatrique lors des examens de diagnostic» jusqu'au 22 juillet 2015 :

M. SILBERMAN (Bruno)

Article 2 : La Directrice par intérim des médicaments en neurologie, psychiatrie, antalgie, rhumatologie, pneumologie, orl, ophtalmologie, stupéfiants est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **-2 DEC. 2014**

Dominique MARTIN

Directeur général